



Les Pennes-Mirabeau
une ville au pluriel

SERVICE PÉRISCOLAIRE LOISIRS JEUNESSE

223 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND

13170 LES PENNES-MIRABEAU

TÉL. 09.69.36.24.12 / JEUNESSE@VLPM.COM

Projet pédagogique périscolaire – Ville des Pennes-Mirabeau

Accueil des enfants sur les trois temps périscolaires : matin, midi, soir

1- Cadre général

Ce projet pédagogique s'inscrit dans la continuité du Projet Éducatif Territorial (PEDT) des Pennes-Mirabeau. Il reprend les valeurs et orientations fixées par la commune afin d'assurer à chaque enfant une éducation de qualité, ouverte à tous et cohérente sur l'ensemble de ses temps de vie (école, famille, périscolaire)

La pause méridienne, organisée de 12h à 13h50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, constitue un temps à part entière dans la journée de l'enfant. Elle doit permettre à chacun de bénéficier d'un repas équilibré, de vivre un moment de détente et de convivialité, et de s'initier à la vie collective dans le respect des valeurs de citoyenneté, de mixité et de laïcité.

Ce temps éducatif et de bien-être vise à offrir aux enfants un cadre rassurant, où s'articulent repas, repos et activités, dans le respect de leurs besoins et de leurs rythmes.

Le projet pédagogique du temps méridien constitue à la fois un outil de référence et un cadre d'action pour l'équipe éducative. Il précise les intentions qui guident l'organisation et l'animation de ce temps, tout en laissant place à l'adaptation et à l'évolution. Il intègre également une démarche d'évaluation continue, permettant de réaliser des bilans réguliers et d'améliorer en permanence la qualité de l'accueil proposé

2. Les objectifs et actions

Objectifs	Actions proposées
Assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant	- Mettre en place des règles de vie claires et partagées - Surveiller les espaces et anticiper les risques - Être à l'écoute des émotions et intervenir en cas de conflit ou de mal-être
Proposer un cadre bienveillant, structurant et respectueux de chacun	- Mettre en place des rituels rassurants - Valoriser les comportements positifs- - Adapter les activités aux besoins et rythmes des enfants
Favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants	- Offrir des choix d'activités variées - Donner des responsabilités adaptées à l'âge - Organiser des projets collectifs et coopératifs
Renforcer le lien entre les familles, les équipes d'animation et les équipes éducatives	- Organiser des temps d'échanges avec les familles - Transmettre régulièrement des informations (affichage, cahier, mails) - Favoriser des rencontres interprofessionnelles
Promouvoir la citoyenneté, la solidarité, la laïcité et l'ouverture au monde	- Mettre en place des débats ou conseils d'enfants - Sensibiliser aux différences culturelles et au respect des valeurs républicaines - Participer à des actions de solidarité
Encourager les démarches écoresponsables	- Mettre en place le tri sélectif et réduire le gaspillage - Organiser des ateliers nature et recyclage - Sensibiliser aux éco-gestes du quotidien

3. Objectifs spécifiques par temps d'accueil

Matin (accueil avant la classe) : Horaires : 7h30 – 8h30

- Accueillir l'enfant dans une atmosphère calme et rassurante, propice à un bon démarrage de la journée.
- Offrir des activités calmes favorisant la concentration, la créativité et l'autonomie.
- Permettre un temps de transition douce entre la maison et l'école.

Exemples d'activités :

- Jeux de société, dessin libre, lecture, coloriage, petits jeux coopératifs
- Petits ateliers d'éveil (construction, manipulation, jeux d'observation).

Midi (pause méridienne) Horaires : 12h – 13h50

- Permettre un temps de pause et de détente, de qualité, autour du repas.
- Sensibiliser à une alimentation équilibrée, à la convivialité et au respect des règles de vie collective.
- Proposer des activités de découverte, d'expression, sportives et culturelles, en fonction du rythme de chacun.
- Offrir aux enfants un temps de repos si nécessaire.

Exemples d'activités :

- Ateliers manuels, jeux extérieurs, animations sportives douces, contes.
- Sensibilisation à l'environnement, au tri, à l'alimentation saine.
- Organisation d'animations en lien avec les projets de l'école (semaine du goût, olympiades, carnaval, etc.).

Soir (accueil après la classe) Horaires : 16h30 – 18h

Offrir un moment de détente après l'école tout en valorisant l'engagement, la créativité et la socialisation.

- Favoriser des activités différenciées.

Exemples d'activités :

- Ateliers créatifs, projets artistiques, jeux coopératifs, mini-clubs à thème.
- Activités sportives ou relaxation selon l'énergie des enfants.

4. Les besoins du public accueilli

Âge	Besoins principaux	Types d'activités adaptées
3 – 6 ans maternelle	- Sécurité affective et repères- Dépense motrice (besoin de bouger)- Expression et imagination- Développement du langage- Respect du rythme (repos, calme)- Socialisation progressive	<i>- Jeux symboliques (dînette, déguisements, coin maison)- Activités sensorielles et manuelles (pâte à modeler, peinture, collage)- Jeux moteurs simples (parcours, ballons, danses)- Histoires, comptines, chants- Temps calmes (lecture d'album, relaxation, musique douce)</i>
6 – 8 ans	- Besoin de bouger et d'explorer- Affirmation de soi, confiance en soi- Développement des compétences sociales (coopération, règles du jeu)- Curiosité intellectuelle- Temps de repos encore nécessaire	<i>- Jeux collectifs avec règles simples (chasse au trésor, relais, petits sports)- Activités créatives (dessin, bricolage, construction)- Initiations sportives adaptées- Ateliers de découverte (nature, sciences, cuisine simple)- Temps calmes (lecture, jeux de société simples)</i>
9 – 11 ans	- Besoin d'autonomie et de responsabilités- Construction de l'identité et affirmation de soi- Besoin de coopération et de relations entre pairs- Goût pour les défis et la compétition- Valorisation des compétences personnelles	<i>- Projets collectifs (journal, spectacle, jardinage)- Activités sportives avec règles plus complexes (tournois, sports collectifs)- Jeux de stratégie, escape games, défis coopératifs- Ateliers créatifs ou scientifiques plus poussés (expériences, théâtre, musique)- Espaces de discussion / débats adaptés à leur âge</i>

5. Les moyens humains

L'animation, l'encadrement et l'accompagnement des enfants durant le temps méridien sont assurés par une équipe composée d'agents de restauration, d'Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et d'animateurs aux compétences et missions variées. Lorsque cela s'avère nécessaire, cette équipe peut être renforcée par des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap), afin de répondre aux besoins spécifiques de certains enfants.

6. Les moyens matériel

En fonction de l'agencement des écoles, différents espaces et supports peuvent être mobilisés pour les temps périscolaires :

- La salle de restauration
- Le hall d'accueil
- La cour de récréation
- Le préau
- Les salles dédiées aux activités manuelles
- Les terrains de sport
- Les bibliothèques
- Le matériel sportif
- Les fournitures pédagogiques et ludiques

7. Les rôles et missions des agents d'animation

Directeurs des temps périscolaires

Rôle

- Piloter le projet pédagogique et coordonner les équipes du temps méridien.
- Organiser et encadrer les projets d'animation en cohérence avec les objectifs éducatifs fixés.
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants pendant la pause méridienne.

Missions principales

- Concevoir et proposer des activités adaptées aux besoins et rythmes de chaque enfant.
- Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes au quotidien.
- Favoriser l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants.
- Assurer la communication entre l'enfant, l'enseignant et les familles.
- Contribuer à l'éducation et à la socialisation des enfants à travers l'apprentissage des valeurs fondamentales (autonomie, politesse, citoyenneté, tolérance).
- Veiller au respect des règles de vie collective.
- Anticiper et gérer les situations de conflit.
- Mettre en œuvre et suivre les Projets d'Accueil Individualisés (PAI).
- Intervenir en cas d'urgence : administrer les premiers soins, alerter les secours et informer les familles.

Référent périscolaire (adjoint de la directrice)

Rôle

- Assister la directrice périscolaire dans la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Encadrer et accompagner les équipes d'animation dans leurs missions quotidiennes.
- Contribuer à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement des enfants.

Missions principales

- Participer à l'organisation et à la coordination des activités du temps méridien.
- Soutenir les animateurs dans la préparation et l'animation des projets éducatifs.
- Veiller au respect des règles de vie et à la bonne gestion du groupe.
- Favoriser l'intégration et la participation de tous les enfants.
- Assurer un rôle de médiateur en cas de conflits et accompagner leur résolution.
- Relayer les informations auprès de la directrice, des enseignants et des familles.
- Participer au suivi et à l'application des Projets d'Accueil Individualisés (PAI).
- Intervenir en cas de besoin pour assurer les premiers soins et prévenir les secours.

ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)

Rôle

- Assurer l'hygiène, la sécurité physique et affective ainsi que le bien-être des enfants.
- Contribuer à leur éducation et à leur autonomie au quotidien.

Missions principales

- Veiller à l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants.
- Accompagner les enfants durant les repas et les sensibiliser à la découverte des goûts.
- Participer aux actions d'éducation nutritionnelle.
- Mettre en œuvre et suivre les Projets d'Accueil Individualisés (PAI).
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et à la lutte contre le gaspillage (tri sélectif, compostage, etc.).
- Assurer un rôle de relais entre l'enfant, l'enseignant et les parents.
- Effectuer le pointage des présences.
- Organiser et encadrer le passage aux toilettes et le lavage des mains avant le repas.

Animateur périscolaire pour les élémentaires

Rôle

- Contribuer à la mise en œuvre des objectifs du projet pédagogique.
- Concevoir, encadrer et animer les activités éducatives programmées.
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants pendant la pause méridienne.

Missions principales

- Animer les ateliers et activités proposés aux enfants (avant, pendant et après le repas).
- Effectuer le pointage des présences.
- Organiser et encadrer le passage aux toilettes et le lavage des mains avant le repas.
- Favoriser l'intégration et la participation de tous les enfants.
- Accompagner la socialisation des enfants en transmettant des valeurs fondamentales (autonomie, politesse, citoyenneté, tolérance).
- Faire respecter les règles de vie en collectivité.
- Anticiper et gérer les situations de conflit.
- Participer à la mise en œuvre et au suivi des Projets d'Accueil Individualisés (PAI).
- Apporter les premiers soins en cas de petites blessures.

La méthodologie et posture de l'animateur

- L'animateur est un référent éducatif, garant du bien-être de l'enfant.
- Il adopte une posture bienveillante, à l'écoute et dans une dynamique de co-éducation avec les enseignants et les familles.
- Il favorise la participation active des enfants à la vie de l'accueil (choix d'activités, gestion de projets, règles de vie...).
- Il s'appuie sur une démarche d'observation et d'adaptation constante aux besoins des enfants.

8. Les sites

Les activités périscolaires sont mises en place sur tous les groupes scolaires de la ville

- École maternelle et élémentaire des Amandiers
- École maternelle et élémentaire des Bouroumettes
- École maternelle et élémentaire des Cadeneaux
- École maternelle et élémentaire de Castel'hélène
- École maternelle et élémentaire de Claudie Haignéré
- École maternelle et élémentaire de la Renardière
- École maternelle et élémentaire de la Voilerie

9. Évaluation et suivi

- Mise en place de bilans d'équipe réguliers (hebdomadaires ou mensuels).
- Temps d'échanges avec les familles et les équipes enseignantes.
- Évaluation continue des activités : participation, satisfaction, bien-être des enfants.
- Ajustements pédagogiques en fonction des observations et des retours

10 . Protocole d'urgence

Si un enfant est malade ou blessé lors du temps méridien, l'adulte qui constate l'accident, le prend en charge de manière individuelle. Il isole et rassure l'enfant, lui prodigue les soins de premiers secours. Il prévient le référent ou le directeur périscolaire qui, en fonction de la gravité des faits, contacte les secours et les parents. L'enseignant de l'enfant sera également informé de la situation.

11 . Règle de vie

Sur le temps méridien, les règles à respecter sont décrites dans la charte du savoir-vivre et du respect mutuel. En cas de non-respect de ces règles de vie communes, des sanctions seront appliquées par les agents encadrant les enfants à la cantine ou sur la cour.

CHARTE DU SAVOIR VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL PENDANT LA PAUSE MÉRIDIENNE

AVANT LE REPAS



- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains correctement
- Je me mets en rang quand on me le demande
- Je ne joue pas dans le rang
- Je m'installe à la place qui me revient
- J'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher la nourriture



PENDANT LE REPAS



- Je me tiens bien à table
- Je mange proprement et avec les couverts
- Je ne joue pas avec la nourriture
- J'accepte de goûter les plats proposés
- Je demande du supplément (sel, pain, eau) poliment
- Je ne gaspille pas
- Je ne crie pas
- Je ne dis ni grossièretés, ni insultes tant à mes camarades qu'aux adultes
- Je ne me lève pas sans raison et sans autorisation
- Je respecte le personnel de service et mes camarades en parlant poliment et en disant « s'il vous plaît » et « merci »
- Je respecte le matériel et la salle pour le bien être de tous
- Je range mes couverts, selon les consignes de chaque cantine
- Je sors de table dans le calme, après autorisation et sans courir



PENDANT LA RECREATION



- Je joue sans brutalité, je ne me bats pas et je ne frappe pas
- Je respecte les jeux de mes camarades
- J'écoute le personnel qui nous encadre
- Je participe aux jeux et activités proposés, et m'engage à respecter les consignes du responsable de l'activité



J'ai bien compris que si je ne respecte pas l'ensemble des règles de la charte de bonne conduite sur le temps de la pause méridienne, je m'expose à une sanction soit sous forme de mise à l'écart immédiate par l'adulte surveillant pour réfléchir à mon comportement, soit sous forme d'avertissement à mes parents.

12 . Les Sanctions

En cas de non-respect des règles de vie collective, c'est-à-dire lorsqu'un enfant adopte un comportement inapproprié, les agents encadrant le temps méridien peuvent mettre en place des sanctions adaptées. Celles-ci ont une visée avant tout éducative, restent simples et progressives, et sont appliquées en fonction de la gravité des faits. Elles s'inscrivent en cohérence avec le règlement de la restauration et du temps méridien approuvé lors de l'inscription (consultable sur le site de la ville) .

Il est à noter qu'un nouveau mode de fonctionnement a été expérimenté depuis septembre 2017 sur les écoles avec satisfaction pour les familles, permettant de développer la relation directe avec les enfants et les familles lorsqu'un évènement nécessite d'engager un dialogue.

- Discussion explicative entre l'enfant et le directeur périscolaire
- Notification dans le cahier de bord de chaque école, ainsi que sur le tableau disciplinaire tenu à jour par les directeurs périscolaires et visible par les services internes
- A la 3ème notification, le directeur périscolaire contacte la famille (précisant les faits)
- Si l'enfant récidive de nouveau, un avertissement sera adressé à la famille par la mairie
- Selon la gravité des faits, les élus convoqueront les parents et l'enfant, à cette occasion une décision disciplinaire sera prise et pourra conduire à l'exclusion temporaire ou définitive du service
- En cas de récidive après plusieurs alertes réalisées auprès des familles, les élus se réservent la possibilité, en accord avec les services, de convoquer la famille, et de décider d'une exclusion temporaire, voire exclusion définitive.

13 . Evaluation

L'évaluation est un outil essentiel permettant d'analyser les résultats obtenus au regard des objectifs fixés en amont. Elle implique l'ensemble des acteurs du projet et contribue à établir un bilan des actions mises en place durant le temps méridien.

L'évaluation poursuit plusieurs finalités :

- **Suivi** : contrôler l'avancement du projet et mesurer les écarts entre les intentions et la réalité.
- **Régulation** : favoriser l'expression de chacun et ajuster le fonctionnement collectif.
- **Décision** : identifier les écarts, résoudre les difficultés et réorienter certaines actions.
- **Formation** : analyser les expériences vécues, prendre du recul et enrichir les pratiques professionnelles.

En somme, l'évaluation est un moment de régulation et de progression. Elle permet de valoriser les réussites, de repérer les points à améliorer et, si nécessaire, de réviser le projet pédagogique afin de l'adapter au mieux aux besoins des enfants et aux objectifs éducatifs.

Un exemple de tableau d'indicateurs associés à chaque objectif opérationnel vient compléter cette démarche afin de rendre l'évaluation concrète et mesurable.

Objectifs	Indicateurs d'évaluation
Assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant	- Nombre et nature des incidents recensés - Respect des règles par les enfants - Qualité perçue du climat relationnel (observations, retours des familles et enfants)
Proposer un cadre bienveillant, structurant et respectueux de chacun	- Observation des comportements des enfants (participation, apaisement) - Taux de participation aux activités - Retours des enfants et familles sur l'ambiance générale
Favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants	- Diversité des activités proposées et choisies - Degré d'implication des enfants dans les projets - Observation des comportements d'entraide et de coopération
Renforcer le lien entre les familles, les équipes d'animation et les équipes éducatives	- Fréquence et qualité des échanges avec les familles -- Qualité de la collaboration avec les enseignants et autres partenaires éducatifs
Promouvoir la citoyenneté, la solidarité, la laïcité et l'ouverture au monde	- Nombre et qualité des débats/conseils organisés - Participation active des enfants aux échanges - Implication dans les actions citoyennes et solidaires (ex : Téléthon, journées internationales)
Encourager les démarches écoresponsables	- Application effective du tri et réduction du gaspillage alimentaire (observations) - Nombre d'ateliers nature/recyclage organisés